

Pétition contre le projet d'Avenue du Parisis (ou BIP)

Quel que soit son nom, *BIP* ou *Avenue du Parisis*, c'est toujours le même projet absurde avec à la clé les mêmes conséquences négatives pour l'environnement. Il se situe dans la frange urbaine du sud du Val d'Oise, en passant par Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil La Barre, Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville et Gonesse.

Ce projet, dont le tracé date de 1937, n'a jamais vu le jour tant les conséquences environnementales et humaines auraient été désastreuses.

Aux dires de ses promoteurs, ce n'est plus une autoroute mais un axe dit « structurant » de route à 2 fois 3 voies devant relier à terme les autoroutes A15 et A1, et par conséquent toujours plus de voitures et plus de camions pour le développement de l'aéroport de Roissy, avec toujours plus de fret aérien et toujours plus d'avions.

Ce projet ne saurait être justifié par les nombreux autres projets mégalomaniques et hasardeux soutenus par le département (*Circuit de F1, Dôme de Sarcelles, Europa City, pistes de ski, etc.*)

Il représente un budget prévisionnel dépassant le **demi-milliard d'euros**, que le Conseil Général envisage de financer en partie par l'**augmentation des impôts locaux** alors qu'il n'a déjà pas les moyens de pourvoir aux dépenses destinées à l'amélioration du quotidien de ses administrés.

C'est une infrastructure routière superflue dans cette portion du département déjà fortement vascularisée par des grands axes routiers mal exploités car mal aménagés faute de financement, un comble ! (*Rond-point carrefour D928 / av. Kellermann à Soisy-sous-Montmorency, pont des 3 Communes, passage à niveau de Deuil-Montmagny, etc.*) Quant au « TCSP » Bezons-Villepinte, il ne ferait qu'une piètre concurrence à la Tangentielle Nord qui aura été mise en service 10 ans plus tôt.

Cette nouvelle infrastructure ne ferait qu'accroître les maux dont souffrent déjà les habitants des zones concernées :

- un accroissement des nuisances sonores qui s'ajouteront à celles déjà générées par les avions. En effet le tracé de l'Avenue du Parisis se situe entre Soisy-sous-Montmorency et Gonesse dans la zone C du Plan d'Exposition au Bruit de Roissy CDG adopté le 3 avril 2007,
- un accroissement de la pollution atmosphérique et ses répercussions sur la santé des riverains,
- un engorgement de la circulation locale du fait de « l'effet de coupure » des réseaux secondaires des communes traversées, en particulier aux abords des ronds-points,

et engendrerait :

- une pollution « visuelle » à l'image de ce qui défigure déjà Sannois et St Gratien,
- la destruction des rares zones naturelles riches en biodiversité végétale et animale à proximité des habitations,
- l'altération irréversible de la zone hydrogéologique complexe et fragile que constitue la colline de Montmorency, faisant courir le risque majeur d'un tassement des sols argileux (avec affaissement des constructions) et d'un tarissement des sources thermales d'Enghien-les-Bains.

Attendu que :

- la réalisation de ce projet pesant plus d'un demi-milliard d'euros aurait des conséquences néfastes sur la santé des habitants, l'environnement en général et les finances du Val d'Oise en particulier,

- les inconvénients engendrés par ce projet l'emportent largement sur les avantages économiques supposés,

**les signataires de cette pétition demandent
l'abandon du projet d'Avenue du Parisis.**